

## **Conclusions de la présidence malienne de la réunion de haut niveau pour le Sahel**

1. Le Gouvernement du Mali, des pays de la région sahélo-saharienne et d'autres partenaires internationaux, les organisations ainsi que les institutions financières sous régionales, régionales et internationales pertinentes ont défini le 5 novembre 2013 à Bamako des priorités communes en matière de sécurité et de développement dans la région sahélo-saharienne. Ils ont également convenu de la mise en place d'une plate-forme de coordination pour le Sahel, qui se réunira au niveau ministériel tous les six mois et dont la présidence a été confiée pour les deux premières années au Mali.

2. L'Union européenne a hébergé le 6 février 2014 à Bruxelles une réunion de suivi de haut niveau sur le Sahel placée sous le haut patronage du Premier Ministre de la République du Mali, à la tête d'une importante délégation ministérielle malienne. Ont notamment participé à cette réunion les Ministres des Affaires Etrangères de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad, et les Ministres délégués de l'Algérie, de l'Egypte les Présidents des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que le Commissaire pour la Paix et la Sécurité et le Haut représentant pour le Mali et le Sahel de l'Union Africaine, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Secrétaire Général du Service Européen pour l'Action Extérieure et le Représentant Spécial de l'Union européenne pour le Sahel. Cette réunion avait pour objet d'échanger sur les orientations de la présidence malienne de la plate-forme de coordination pour le Sahel et de contribuer à la définition d'un programme d'action.

3. La réunion de haut niveau a offert l'opportunité de réitérer la préoccupation partagée à l'égard de la situation qui prévaut dans le nord du Mali: l'ensemble des efforts conduits avec le soutien international dans la région du Sahel resteront sans effet si cette région d'une part, et la Libye d'autre part, ne connaissent pas la paix, la sécurité et le redéploiement de tous les services de l'Etat.

4. La réunion de haut niveau a souligné le caractère crucial d'un engagement international de long terme en matière de développement, de réforme de l'Etat et de la gouvernance sécuritaire. Les participants ont noté que la dimension sociale et civile de la crise était de nature à alimenter durablement l'instabilité, et devait donc être placée au cœur de l'action collective tant en matière de prévention que de résolution des conflits.

5. Les participants ont souligné la nature transrégionale des menaces à la paix et à la sécurité régionale, y compris en matière d'extrémisme violent et de criminalité. Dans ce contexte, le caractère indispensable

d'une coordination régionale accrue entre pays du nord et du sud du Sahara a été reconnu, y compris dans le domaine de la sécurité et du renforcement du contrôle des frontières.

6. Les participants ont constaté, sur la base d'une analyse comparée des stratégies internationales pour le Sahel le caractère convergent et complémentaire de toutes les stratégies internationales existantes au Sahel, en particulier la reconnaissance du caractère régional de la crise et du lien entre sécurité et développement. En conséquence, ils ont réitéré que la plate-forme de coordination doit procéder à la mise en cohérence de l'ensemble des stratégies internationales dans le Sahel.

7. Conformément aux dispositions de la déclaration de Bamako, les participants ont félicité le Haut représentant pour le Mali et le Sahel de l'Union Africaine et le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour avoir étroitement collaboré aux efforts visant à établir le secrétariat technique de la plate-forme de coordination pour le Sahel. Ils ont appelé les autres partenaires internationaux à s'associer à ces efforts.

8. La présidence malienne a informé les participants de son intention de convoquer la 2ème réunion ministérielle de la plate-forme de coordination internationale à Bamako au mois d'avril 2014 afin de procéder notamment à la mise en place effective de cette plate-forme et de son secrétariat technique.